

A S M LMNP
Société à responsabilité limitée au capital de 500 000 euros réduit à 100 000 euros
Siège social : 10 RUE GAMBON
18100 VIERZON
513 521 161 RCS BOURGES

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE LA GÉRANCE DU 26 MAI 2025**

La soussignée :

Madame Monique CHENE,
demeurant 10 rue Gambon 18100 VIERZON,

Gérante de la société A S M LMNP, société à responsabilité limitée au capital de 500 000 euros, divisé en 50 000 parts sociales, rappelle que :

- aux termes du procès-verbal des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 19 avril 2025, la collectivité des associés a décidé de réduire le capital social à concurrence de 400 000 euros pour le ramener de 500 000 euros à 100 000 euros, par voie de rachat de 40 000 parts sociales de 10 euros chacune, moyennant un prix unitaire de 10 euros, et ce, sous la condition suspensive de l'absence d'opposition émanant des créanciers ou du rejet de celles-ci par le Tribunal de commerce de BOURGES;

- le procès-verbal susvisé a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de BOURGES le 23 avril 2025 ;

- à la date du 23 mai 2025, soit à l'expiration du délai d'un mois fixé à l'article R. 223-35 du Code de commerce, aucune assignation formant opposition n'a été signifiée à la Société ;

En conséquence, les parts rachetées sont annulées à compter du 23 mai 2025 et, conformément à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 avril 2025, le capital de la Société se trouve réduit à 100 000 euros et les modifications statutaires sont définitives.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, la gérante a dressé le présent procès-verbal qu'elle a signé après lecture.

Madame Monique CHENE
Gérante

